

## Introduction aux timbres belges PRE1 - PRE332

Cet album est réalisé avec des surcharges de 7 villes, à savoir :

Antwerp, Bruxelles, Charleroi, Gand, Louvain, Liège, Verviers.

Les autres villes ne sont pas mentionnées ici, comme Ath, Alost, etc

Curiosités : uniquement des surcharges doubles.

Certaines sites échangent souvent les numéros des impressions de Louvain et Liège.

Cet ordre est celui de la classification dans les anciens COB (A1996).

Attention : Il existe également d'autres surcharges manuelles avec une indication unilingue ou bilingue de l'emplacement et une indication à deux ou quatre chiffres de l'année de validité. Ce ne sont pas des surcharges typographiques, mais des surcharges manuelles. Le catalogue spécialisé belge distingue plus de 6000 surcharges manuelles différentes.

Un aspect que de nombreux collectionneurs de timbres en Belgique négligent souvent est le préobilitage. Cette technique connaît deux variantes : le préobilitage à la main et le préobilitage typographique.

La première variante, qui est principalement appliquée manuellement, ne sera pas traitée davantage dans cet album.

Le rouleau à main de préobilitage est un système qui existe depuis 1894 et se caractérise par des surcharges souvent inhabituelles et parfois irrégulièrement appliquées. Ces timbres pré-timbrés sont spécialement conçus pour l'envoi de grandes quantités d'imprimés. L'utilisation de ces timbres permet d'envoyer les envois affranchis directement aux départements de tri, ce qui permet un gain de temps considérable.



Le timbre de 2 centimes, illustré ci-dessous, montre le préobilitage à main ANVERS de 1895, tandis que le timbre de 1 centime présente un préobilitage de DINANT de 1903. Pour chaque année, un nouveau design ou cliché était réalisé. À partir de 1906, les préobilitages ont été appliqués à l'aide d'une presse, mais de nombreux timbres à rouleau à main ont continué à être utilisés par la suite.

© bpost

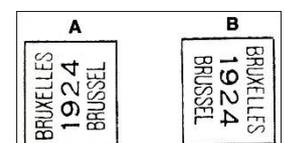


Attention : Il existe également d'autres impressions manuelles avec une indication unilingue ou bilingue de l'emplacement et une indication à deux ou quatre chiffres de l'année de validité. Ce ne sont pas des impressions typographiques, mais des impressions manuelles. Le catalogue spécialisé belge distingue plus de 6000 impressions manuelles différentes.

Pour les préobilitages typographiques, qui utilisent une presse à imprimer, il est important de distinguer la position de l'surcharge. Dans le cas de BRUXELLES 1924, il y a deux positions : position A à gauche et position B à droite. La position de l'surcharge peut avoir un impact significatif sur la valeur catalogue.

Entre 1906 et 1908, seule la position B était disponible avec le nom de bureau BRUXELLES. En 1909, à la fois ANVERS en position A et BRUXELLES en position B sont apparus. En 1910, seule la position A a été utilisée pour les deux noms de bureau.

Pendant les années 1911 à 1913, seule la position B était utilisée pour les deux bureaux. En 1912, les villes GENT et LIEGE ont été ajoutées, les noms de bureaux étant désormais également affichés en français. En 1914, le nouveau nom de bureau LEUVEN 14 LOUVAIN a été introduit, avec une valeur de 2 centimes, disponible en positions A et B.



## Introduction aux timbres belges PRE1 - PRE332

En 1922, de nouveaux timbres-poste préoblitérés ont été introduits. Cette série comprenait, en plus des valeurs existantes de 1 et 2 centimes, également 3 et 5 centimes, tous réalisés dans le type 'Houyoux' avec une image du Roi Albert I.

La plupart de ces timbres pré-timbrés sont disponibles dans les variantes A et B. À partir de 1923, ces timbres ont également été utilisés à Charleroi.

À partir de 1929, des timbres avec le design du 'lion héraldique' ont été introduits, disponibles dans les valeurs de 3, 5 et 10 centimes.

En 1930, cette série a été élargie avec un timbre de 20 centimes, mais celui-ci était exclusivement destiné à un usage à BRUXELLES.

Le 1er janvier 1929, trois timbres-poste préoblitérés spéciaux ont été introduits, qui avaient reçu un cachet unique.

Ces timbres contenaient, en plus de l'année, une nouvelle indication de valeur de 5 centimes. Ils ont été spécifiquement conçus pour une utilisation dans les bureaux de poste de l'agglomération bruxelloise.

Les trois timbres, à savoir 5c sur 30c, 5c sur 75c et 5c sur 1F25, sont classés par les philatélistes comme des 'timbres à surcharge' et font partie de leur collection principale.

La question se pose de savoir s'il y avait en 1929 à Bruxelles une pénurie de timbres pré-timbrés de 5 centimes et si cette émission n'était qu'une action ponctuelle. Ces timbres étaient valables pour l'affranchissement jusqu'au 1er

▼ Les timbres originaux ne sont pas classés ici mais se trouvent dans:

« Album Timbres A1920 à A1932 (179-362) » à la page 21 (273-274-275) »

[Album\(fr\) A1920 ► A1932 \(179-362\) & invent.](#)

En 1931 et 1932, au lieu des noms de bureau habituels, l'inscription « BELGIQUE 1931 BELGIË » a été utilisée, l'année servant de préoblitération.

Le 20 février 1931, un événement remarquable s'est produit : l'introduction de deux timbres-poste préoblitérés d'une valeur de 3 et 60 centimes, qui ont été modifiés par l'ajout des chiffres 2c et 10c dans le design de la valeur d'affranchissement.

Au lieu d'un nom de bureau, le timbre portait le texte « BELGIQUE 1931 BELGIË » accompagné de l'année.

▼ Les timbres originaux ne sont pas classés ici, mais se trouvent dans:

« Album Timbres A1920 à A1932 (179-362) » à la page 29 (315-316).

[Album\(fr\) A1920 ► A1932 \(179-362\) & invent.](#)

Le 1er janvier 1932, de nouveaux timbres ont été émis, cette fois avec une préoblitération qui ajustait également la valeur.

Sur ces timbres, on pouvait lire le texte « BELGIQUE 1932 BELGIË » accompagné de la nouvelle valeur de 10 centimes. Il est possible que le surcharge de 10 centimes sur les 70 centimes soit fortement décalée ou même dans une position inversée.

▼ Les timbres originaux ne sont pas classés ici, mais se trouvent dans:

« Album Timbres A1920 à A1932 (179-362) » à la page 31 (333-334).

[Album\(fr\) A1920 ► A1932 \(179-362\) & invent.](#)

© bpost



© bpost



© bpost



© bpost



© bpost

## Introduction aux timbres belges PRE1 - PRE332

En 1933, les deux mêmes timbres ont également reçu une préoblitération. De plus, la préoblitération générale « BELGIQUE 1933 BELGIË » a été appliquée à deux positions différentes sur le timbre de 5 centimes de type Mercure.



© bpost

Pour l'année 1934, il n'y avait que la valeur de 40 centimes avec la préoblitération « BELGIQUE 1934 BELGIË ».

Il est facile d'oublier que les préoblitérations avec les noms des bureaux ANVERS, BRUXELLES et LIÈGE avaient déjà été introduites en 1933 et étaient également encore en usage par la suite. De plus, ces préoblitérations ont été appliquées sur le timbre de 2 centimes sur 3 centimes.

Les deux timbres de type Cérès (5 centimes) et Mercure (10 centimes) ont également reçu une préoblitération de « BELGIQUE 1933 BELGIË », la valeur étant simultanément ajustée à 10 centimes.



Pour la valeur nominale de 40 centimes, il y avait également une préoblitération de « BELGIQUE 1934 BELGIË », avec la valeur simultanément ajustée à 10 centimes.

© bpost

▼ Les timbres originaux ne sont pas classés ici, mais se trouvent dans :  
l'« Album Timbres A1933 à A1939 (363-526) » à la page 2 (375A-375 -376).

[Album\(fr\) A1933 ► A1939 \(363-526\) & invent.](#)

Le timbre « Lion héraldique » de 1929, avec une valeur nominale de 40 centimes, a été préoblitéré pour la dernière fois avec « BELGIQUE 1937 BELGIË », la valeur étant simultanément ajustée à 10 centimes.



© bpost

▼ Le timbre original n'est pas classé ici, mais se trouve dans :  
« Album Timbres A1933 à A1939 (363-526) » à la page 19 (455).

[Album\(fr\) A1933 ► A1939 \(363-526\) & invent.](#)

Au cours des années J1934 à J1936, les timbres avec les images de Cérès et Mercure ont également été utilisés. En 1936, 1937 et 1938, deux timbres de type « Petit blason d'État » de 5 et 10 centimes ont été émis, qui étaient dotés de préoblitérations avec les noms BELGIQUE, ANVERS, BRUXELLES et LIÈGE depuis 1935.

Une remarque importante est qu'il faut être prudent avec les soi-disant exemplaires « neufs » car il est possible que des timbres préoblitérés usagés aient été à nouveau gommés, surtout pour les timbres dont la valeur d'affranchissement a été ajustée.

Quant aux préoblitérations manuelles, elles ont continué à être utilisées jusqu'en 1931.

La deuxième partie (PRE333-PRE838P8) approfondit les timbres préoblitérés dont le design a été complètement modifié.